

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit: 4910**
 - **Autres moyens d'identification :** Étameur de Pointe
 - **Numéro de pièce connexe :** 4910-28G

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- **Emploi de la substance / de la préparation** Etamage des pannes de soudure
- **Utilisations déconseillées**
Ne pas utiliser de méthodes de brasage telles que le soudage au chalumeau à haute température ou le soudage au chalumeau.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

MG Chemicals Ltd. (Siège social)
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA
+(1) 905-331-1396
info@mgchemicals.com

MG Chemicals
Heame House, 23 Bliston Street
Sedgely Dudley DY3 1JA.
ROYAUME-UNI
+(44) 1663 362888

MG Chemicalst Ltd.
Level 2, Vision Exchange, Building Territorials Street,
Zone 1, Central Business, District,
Birkirkara CBD 1070,
MALTE

- **Service chargé des renseignements:** sds@mgchemicals.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Verisk 3E (code d'accès : 335388), +(44) 20 3514787
Autres numéros de téléphone d'urgence : +(1) 760 476 3961

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 2/9

Date d'impression : 27.11.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 27.11.2024

Nom du produit: 4910


(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Non applicable
 - **Pictogrammes de danger** Non applicable
 - **Mention d'avertissement** Non applicable
 - **Mentions de danger** Non applicable
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Perturbateur endocrinien $\geq 0,1\%$ = aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:		
CAS: 7440-31-5 EINECS: 231-141-8	étain	58,0%
CAS: 7440-22-4 EINECS: 231-131-3	argent substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1,8%
CAS: 7440-50-8 EINECS: 231-159-6	cuivre  Aquatic Chronic 2, H411	0,3%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Après inhalation:**
Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans un état confortable pour qu'elle puisse respirer.
En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - **Après contact avec la peau:** Laver à grande eau.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer prudemment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
 - **Après ingestion:**
Rincer la bouche.
Ne pas faire vomir.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Nom du produit: 4910

(suite de la page 2)

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

En présence de métal en fusion, NE PAS utiliser d'eau sur les incendies.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ininflammable ou combustible, mais brûle en cas d'incendie. En cas d'incendie, produit une fumée irritante dont la toxicité est inconnue.

En cas d'incendie, ce produit peut dégager des fumées d'oxyde métallique.

· **Produits de combustion dangereux :**

Oxydes de carbone (COx)

Oxydes d'étain (SnOx)

oxydes de phosphore

Oxydes d'azote (NOx)

autres fumées toxiques

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les fumées ou les poussières.

Éliminer ou éloigner toute source de chaleur extrême ou de flamme nue.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Ne s'écoule pas facilement.

Recueillir dans un récipient scellable et résistant aux produits chimiques.

Essuyer les résidus avec une serviette en papier et placer les serviettes sales dans le conteneur.

Utiliser de l'eau et du savon pour éliminer les dernières traces de résidus.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: 4910

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Éviter de respirer les fumées.
Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant l'utilisation de ce produit.
Porter des gants de protection et des lunettes de protection.
Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage:**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver dans un endroit sec et propre, à l'abri des substances incompatibles.
 - **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7440-22-4 argent

VLEP Valeur à long terme: 0,1 mg/m³

- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Pour les abréviations et les acronymes, voir la réglementation nationale ou régionale sur les valeurs limites d'exposition professionnelle.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
 - **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - **Protection respiratoire:**
Si le produit est chauffé ou si le travailleur présente une réaction allergique connue, il convient d'envisager l'utilisation d'un masque complet avec cartouche de vapeur organique ou avec une alimentation en air indépendante.
 - **Protection des mains:**



Gants de protection : EN374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Nom du produit: 4910

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**
Pas nécessaire.



Porter des lunettes de sécurité : EN 166

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	Solide
· Forme:	Masse solide
· Couleur:	Gris argenté
· Odeur:	Douce
· Seuil olfactif:	Non disponible
· Point de fusion/point de congélation:	217 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2.362 °C (7440-31-5 étain)
· Inflammabilité	Ininflammable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Sans objet
· Supérieure:	Sans objet
· Point d'éclair	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Densité relative à 25 °C:	7
· Densité de Vapeur (air=1):	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

- **9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique** Non applicable
- **9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité**
 - **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
 - **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
 - **Teneur en solvants:**
 - **Solvants organiques:** Non disponible
 - **Teneur en substances solides:** 100,0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** L'étain peut réagir violemment en présence de dichlorure de disulfure et de bromure d'iode.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 6/9

Date d'impression : 27.11.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 27.11.2024

Nom du produit: 4910

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique** Chimiquement stable à des températures et pressions normales.
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Températures extrêmes supérieures à 450 °C [842 °F], telles que celles dues au soudage.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Agents oxydants
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Produits de combustion dangereux : voir section 5.
Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Effet primaire d'irritation:**
 - **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Résumé des effets et des symptômes par voie d'exposition**
 - **Yeux :**
rougeur
peut provoquer une légère irritation
 - **la peau :** rougeur, peut provoquer une légère irritation
 - **Inhalation :**
la surexposition aux poussières ou aux fumées métalliques peut entraîner une pneumoconiose ou une sténose
 - **Ingestion :**
douleur abdominale
nausées, vomissements

(suite page 7)

— FR —

Nom du produit: 4910

(suite de la page 6)

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

- **Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**
L'exposition prolongée ou répétée à l'argent ou à des composés d'argent par ingestion ou inhalation peut provoquer une coloration bleu-gris irréversible de la peau.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Sur la base des données de transformation/dissolution publiées par les déclarants de l'ECHA, le seuil de classification n'est pas atteint pour l'argent massif.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les conteneurs peuvent encore présenter un risque ou un danger chimique lorsqu'ils sont vides.

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dans la mesure du possible, conservez les avertissements de l'étiquette et la FDS et respectez tous les avis relatifs au produit.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 8/9

Date d'impression : 27.11.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 27.11.2024

Nom du produit: 4910

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
· Classe	Non réglementé
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	Non applicable
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Service établissant la fiche technique: Service de réglementation

- Contact: sds@mgchemicals.com

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 9)

— FR —



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Page : 9/9

Date d'impression : 27.11.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 27.11.2024

Nom du produit: 4910

(suite de la page 8)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

— FR —